

4ème Conférence Régionale de L'ARFPPMA PACA



23 septembre 2021

Le Partenariat entre les associations PACA et l'agence de l'eau

Le cadre du Partenariat



2,64 Mds €

De montant d'aides financières prévu durant les 6 années du programme pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Au bénéfice des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) qui agissent pour l'eau.

**ACCORD-CADRE RELATIF
AUX ACTIONS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES AGREEES
DE LA PECHE DE LOISIR EN EAU DOUCE POUR LA RESTAURATION
ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
Années 2019-2024**

Entre :

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, représenté par le ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Monsieur François de RUGY, et désigné ci-après par le terme « le ministère »,

L'Agence Française pour la Biodiversité, Établissement Public de l'État, dont le siège est à VINCENNES, représentée par son directeur général, Monsieur Christophe AUBEL, et désignée ci-après par le terme « l'AFB »,

L'agence de l'eau Adour-Garonne, Établissement Public de l'État, dont le siège est à TOULOUSE, représentée par son directeur général, Monsieur Guillaume CHOISY,

L'agence de l'eau Artois-Picardie, Établissement Public de l'État, dont le siège est à DOUAI, représentée par son directeur général, Monsieur Bertrand GALTIER,

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, Établissement Public de l'État, dont le siège est à ORLEANS, représentée par son directeur général, Monsieur Martin GUTTON,

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Établissement Public de l'État, dont le siège est à LYON, représentée par son directeur général, Monsieur Laurent ROY,

L'agence de l'eau Rhin-Meuse, Établissement Public de l'État, dont le siège est à METZ, représentée par son directeur général, Monsieur Marc HOELTZEL,

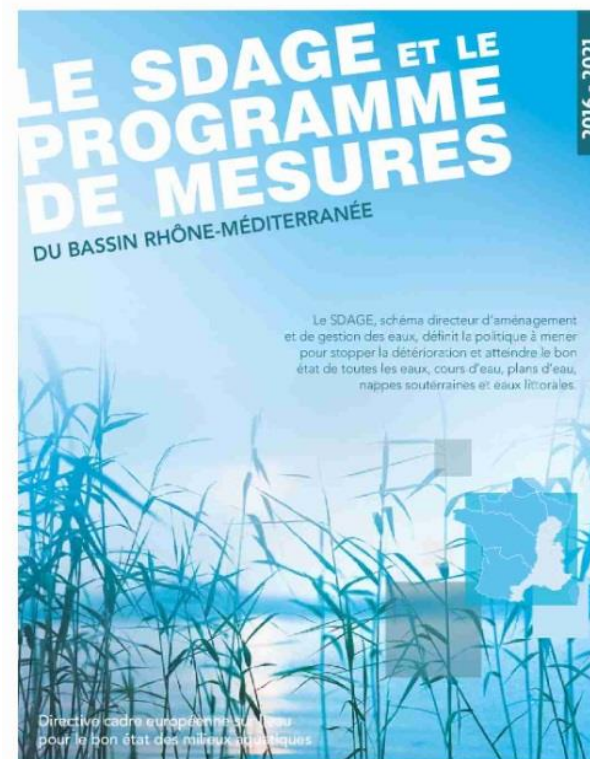
L'agence de l'eau Seine-Normandie, Établissement Public de l'État, dont le siège est à NANTERRE, représentée par sa directrice générale, Madame Patricia BLANC,

et désignées ci-après par le terme « les agences de l'eau »,

d'une part,

Et la Fédération Nationale pour la Pêche en France, Établissement d'utilité publique, dont le siège est à PARIS, représenté par son président, Monsieur Claude ROUSTAN, et désigné ci-après par le terme « la FNPF »

d'autre part,



L'ÉTAT DES EAUX

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR EN 2020

LES CAUSES DE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

40 %
des rivières
cloisonnées par des
seuils et des barrages

46 %
des rivières
artificialisées

37 %
des rivières
perturbées par des
prélèvements excessifs

50 %
des substances toxiques
dans les rivières sont
des pesticides

des substances
pharmaceutiques
détectées dans
100 %
des cours d'eau

87 %
DES NAPPES
en bon état
chimique

62 %
DES RIVIÈRES
en bon état
écologique

LA
POLLUTION
DOMESTIQUE
divisée par 30
en 25 ans

1 300
paramètres
mesurés

5,5 millions
d'analyses
annuelles

Les objectifs prioritaires régionaux du 11^{ème} programme 2019-2024



- **Restaurer la morphologie de 50 km** de cours d'eau
- **Restaurer la continuité** écologique de **75 ouvrages prioritaires**
- **Restaurer 2000 hectares de zones humides**
- **Préserver la ressource en eau**
 - Mettre en place des **PGRE** sur les **21 bassins prioritaires**
 - **Economiser ou substituer 30 Mm³**

Priorités du partenariat de bassin 2019-2024



les FD et l'AR :

au service du **bon état des milieux aquatiques,**

en réponse aux enjeux du **SDAGE et des PdM**

aux côtés des **partenaires** : Agence de l'Eau, collectivités et services de l'Etat

Axe 1 : favoriser la **prise en compte des milieux** dans les **outils de programmation et de planification** et les stratégies de restauration à différentes échelles : *expertise des FD en appui des priorités du SDAGE*

Axe 2 : amener les **arguments pédagogiques** et simples pour convaincre qu'il faut agir sur la restauration

Axe 3 : animation territoriale pour **promouvoir les travaux efficaces** répondant en priorité au PDM, avis techniques sur les projets adaptés au contexte

Axe 4 : **Eduquer sur les priorités** des contrats territoriaux, mise en œuvre des **stratégies de communication des contrats**

Bilan Régional 11ème programme

- **Dans l'accord cadre**

Autour de 14 ETP annuelles

Un montant annuel d'aide de l'ordre de 450 000 €

- **Hors accord cadre**

Des aides variables selon les années, en progression, 80 000 € en 2021